

Nantes

Marie-Laure Legay

Ce port changea de dimension au cours du XVIII^e siècle pour devenir l'un des centres majeurs du commerce triangulaire, assurant 65 p du trafic entre 1713 et 1722. Sa part relative déclina (34 p entre 1783 et 1790), mais pas le nombre d'armements qui atteignait la centaine annuelle à la fin de l'Ancien régime. Il recevait le sucre, le café et l'indigo (pour l'essentiel) des Antilles, trafic retour d'une traite des noirs qui commençait sur les côtes de Guinée et du Sénégal. Domaine d'Occident, entretenait dans le port une armada d'employés en charge de vérifier les cargaisons, de viser les certificats de ventes des esclaves, sur lesquels des réductions fiscales de moitié étaient accordées à l'entrée, et de lever les droits selon divers tarifs, celui de l'Exclusif, celui du Domaine d'Occident et celui de la Prévôté de Nantes. En 1775, la Ferme générale fit recette de 2 100 577 livres pour les droits levés sur les seules marchandises revenant des îles d'Amérique. Les charges étaient lourdes néanmoins. Pour surveiller l'activité du port, sept brigades composaient la capitainerie générale de Nantes en 1777 : la brigade à cheval de la ville, celle de Trentemoult, la brigade du quai d'Aiguillon, de Richebourg, de La Fosse, de Chézine et de Pirmil, soit en tout 63 hommes. D'après un mémoire de 1765, quatre magasins servaient d'entrepôts et y recevaient les marchandises : l'un pour les cafés tant des Indes que des îles, l'autre pour les marchandises prohibées de la Compagnie des Indes, un troisième pour les marchandises du royaume qui étaient déclarées tant pour les îles que pour la Guinée et l'étranger, le quatrième destiné à recevoir les marchandises venant du Nord et de Hollande avec déclaration pour la Guinée. Le bénéfice de l'entrepôt n'était accordé qu'aux négociants qui faisaient le commerce directement avec les colonies et avec l'étranger. Lorsque Pinel, négociant à Carcassonne demanda que ses draps, destinés à un correspondant qui faisait le commerce avec la Guinée, fussent entreposés non dans le magasin des marchandises de France, mal tenu, mais dans celui de la Guinée (le quatrième), il ne fut pas entendu. Le 17 octobre 1782, un nouvel ordre de régie des déclarations d'entrée et de sortie fut établi. Les deux receveurs des déclarations, l'un pour les entrées, l'autre pour les sorties, étaient astreints à tenir une dizaine de registres chacun, tant pour le gros que pour le détail. Bretagne situé hors des Cinq grosses fermes, Nantes taxait les marchandises au titre des traites par les bureaux de la Prévôté. Naturellement, les recettes augmentaient à proportion des arrivées. Entre 1762 et 1784, elles furent plus que doublées. Produits bruts du bureau de la Prévôté

pendant les baux de Prévost, Alaterre et David et les trois premières années du bail Salzard (en livres tournois ; AN G1 83, dossier 10) gabelles. En 1788, 2 515 muids y furent déposés pour le fournissement des greniers par la rivière de la Loire, et 1 285 muids pour les greniers des bassins du Maine, de la Sarthe et du Loir. Le sel de masse séchait dans les entrepôts de la ville puis était embarqué pour être distribué. Il était taxé d'un quarantième à la sortie selon la pancarte de la Prévôté. Les entrepreneurs assuraient cette distribution en employant des voituriers étroitement surveillés. En amont de Nantes, le bureau d'Ingrandes, à l'entrée des pays de Grandes gabelles et des Cinq grosses fermes, assurait un premier contrôle systématique des bateaux.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AN, G1 73 : personnel. Brigades et recettes de la Prévôté de Nantes
- AN G1 80, dossier 16, mémoire de mars 1765
- AN G1 83, dossier 10 : Ordre de régie pour Nantes
- AN G1 97 Dossier 5 : Traité de l'entreprise de la voiture des sels pendant le bail Mager (1787-1793), Fournissement pour la 2e année (1788)
- AN, H1 1686, 1775 : Etat des denrées portées en 1775 des colonies françaises de l'Amérique dans les ports de la Métropole, leur valeur déterminée sur le prix commun, produit des droits qu'elles ont payés à leur sortie des isles et à leur entrée en France, quantités de celles qui ont passé à l'étranger et de celles qui ont été consommées dans le Royaume, avec les droits de consommation qui ont été perçus, argent venu des isles, valeur arbitrée des production peu importantes qui ne sont pas détaillées dans ce tableau . Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que les Sucres de Cayenne provenant de la traite des noirs que la Compagnie des Indes fera entrer dans le royaume par les ports de Bretagne ne paieront que la moitié des droits de la prévôté de Nantes et des autres droits locaux, et 40 sols du cent pesant lorsqu'elle les fera entrer dans l'intérieur des cinq grosses fermes, pour y être consommés, 5 juin 1725
- AN, G1 73 : personnel. Brigades et recettes de la Prévôté de Nantes
- AN G1 80, dossier 16, mémoire de mars 1765
- AN G1 83, dossier 10 : Ordre de régie pour Nantes
- AN G1 97 Dossier 5 : Traité de l'entreprise de la voiture des sels pendant le bail Mager (1787-1793), Fournissement pour la 2e année (1788)

- AN, H1 1686, 1775 : Etat des denrées portées en 1775 des colonies françaises de l’Amérique dans les ports de la Métropole, leur valeur déterminée sur le prix commun, produit des droits qu’elles ont payés à leur sortie des isles et à leur entrée en France, quantités de celles qui ont passé à l’étranger et de celles qui ont été consommées dans le Royaume, avec les droits de consommation qui ont été perçus, argent venu des isles, valeur arbitrée des production peu importantes qui ne sont pas détaillées dans ce tableau . Arrêt du Conseil d’Etat qui ordonne que les Sucres de Cayenne provenant de la traite des noirs que la Compagnie des Indes fera entrer dans le royaume par les ports de Bretagne ne paieront que la moitié des droits de la prévôté de Nantes et des autres droits locaux, et 40 sols du cent pesant lorsqu’elle les fera entrer dans l’intérieur des cinq grosses fermes, pour y être consommés, 5 juin 1725

Bibliographie scientifique:

- Jean Meyer, L’armement nantais dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, Paris, SEVPEN, 1969
- Guy Saupin, Nantes au XVIIIe siècle. Vie politique et société urbaine, Rennes, PUR, 1996
- Gérard Le Bouëdec, Activités maritimes et sociétés littorales de l’Europe atlantique, 1690-1790, Paris, A. Colin, 1997
- Bernard Michon, Olivier Pétré-Grenouilleau, Les activités commerciales de Louis Acland, marchand d’origine anglaise, installé à Nantes au milieu du xviii siècle , Revue d’histoire maritime, n° 5, mai 2006, p. 239-261
- Bernard Michon, Le port de Nantes au XVIIIe siècle. Construction d’une aire portuaire, Rennes, PUR, 2011

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Nantes* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/212>